

Index égalité Femmes / Hommes

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la MSA Alpes Vaucluse publie son index sur l'égalité Femmes / Hommes pour 2024.

Cet index est composé de cinq indicateurs traitant :

- Des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes – **note = 37/40**
- Des proportions de femmes et d'hommes augmentés – **note = 20/20**
- Des proportions de femmes et d'hommes promus – **note = 15/15**
- Du pourcentage de femmes augmentées à leur retour de congé maternité – **note = 15/15**
- Du nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de notre organisme – **note = 10/10**

Pour 2024, la MSA Alpes Vaucluse obtient un index d'égalité Femmes / Hommes de **97/100**.